HEPVS | PHVS

Haute école pédagogique du Valais
Pädagogische Hochschule Wallis

Bachelor of Arts in Primary Education et Diplôme d'enseignement du degré primaire

Guide des candidates et candidats - voie avec examens d'admission

1. Conditions d'admission

Les candidates et candidats qui sont en train d'obtenir ou qui ont déjà obtenu l'un des titres mentionnés ci-après peuvent s'inscrire à la formation au Bachelor primaire par voie d'examens :

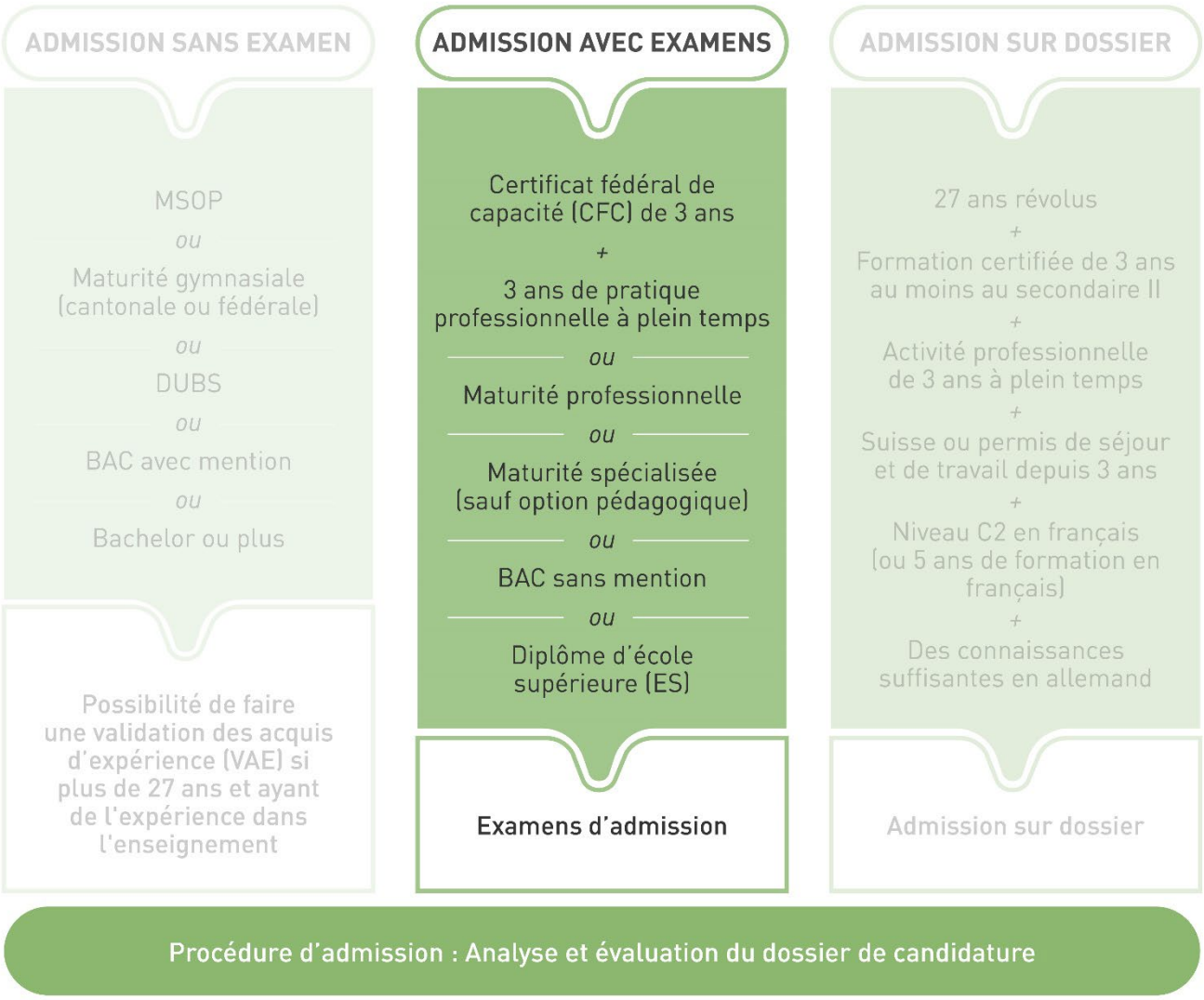

Le délai pour obtenir et présenter l'un de ces titres et répondre aux conditions susmentionnées est le **31 juillet**.

Par une voie d'admission avec examens, les candidats doivent réaliser des examens d'admission (cf. détails ci-dessous) pour compléter leur inscription à la formation au Bachelor primaire.

Remarque : Exigence de niveau de langue pour les personnes non francophones ou germanophones

Les candidates et candidats non francophones ou non germanophones, selon la formation visée, doivent attester d'une maîtrise de la langue d'enseignement correspondant au niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Pour s'inscrire en filière bilingue de la formation à l'enseignement primaire, le niveau C1 peut être admis dans l'une des deux langues. Cette condition garantit une intégration réussie et une bonne compréhension des contenus enseignés. Pour plus de détails, consultez la FAQ sur la page de la formation ou contactez le conseiller aux études dont les coordonnées figurent sous "Contacts".

2. Inscription

Les candidates et candidats complètent le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site Internet de la HEP-VS, en choisissant le formulaire d'admission par voie avec examens.

Le délai d'inscription est précisé sur le site Internet de la HEP-VS.

3. Procédure d'admission

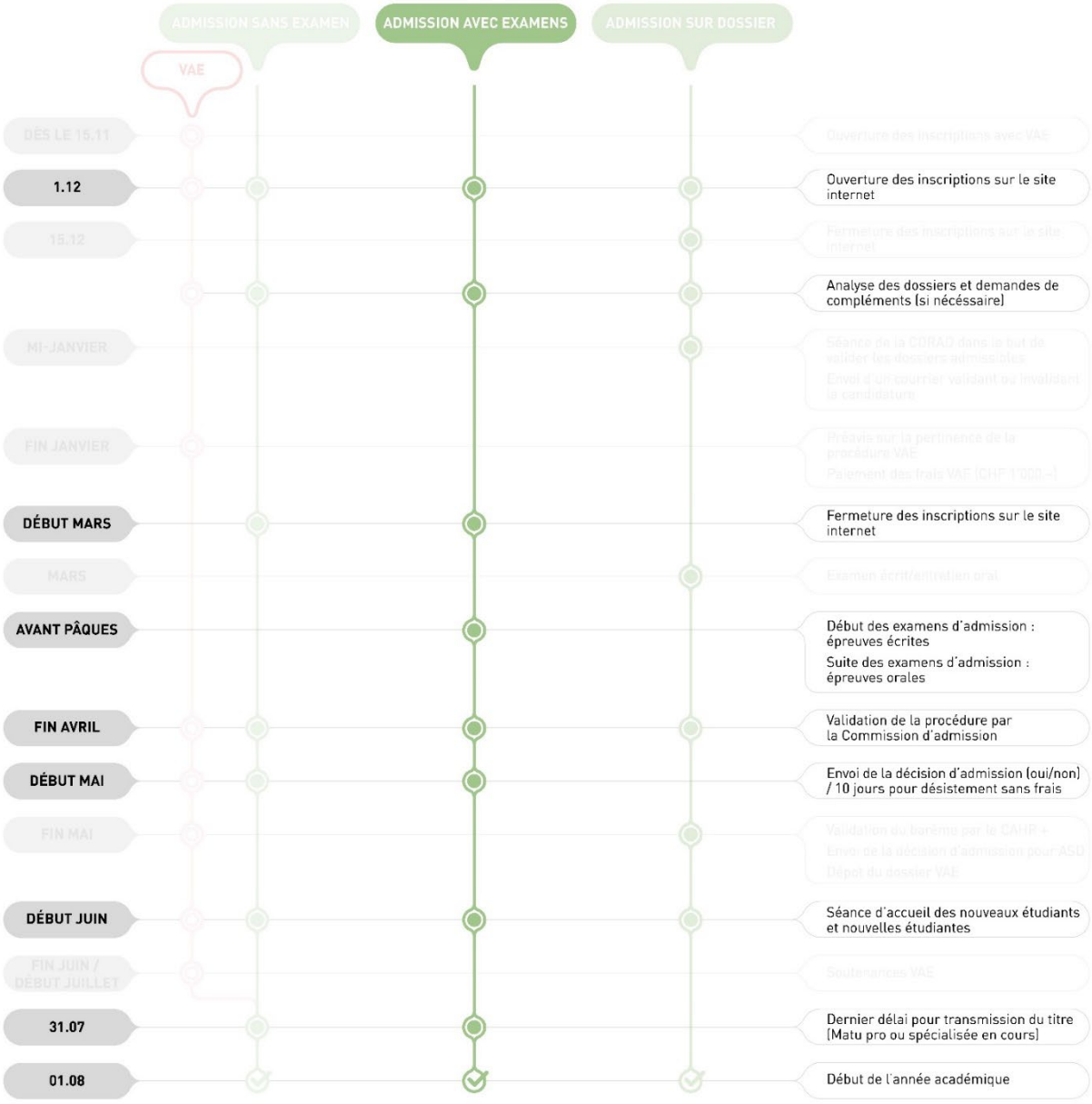

La procédure d'admission contient plusieurs étapes :

1. inscription en ligne et paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission
2. vérification de la validité du ou des diplômes obtenus ou en voie d'obtention
3. analyse et évaluation du dossier
4. passation des épreuves

5. validation de la procédure par la commission d'admission

La demande d'admission via le formulaire d'inscription implique le paiement de la taxe d'inscription au processus d'admission de CHF 200.-. L'inscription est définitive dès l'envoi du formulaire. La taxe est due. Dès réception du paiement, le dossier de candidature à l'admission est analysé. La taxe n'est pas remboursable, même en cas de désistement (RTaxes-HEP-VS. Art 2).

De plus, la candidate ou le candidat à la procédure d'admission avec examens s'acquitte d'un montant de 200.- contribuant aux frais d'organisation et de passation des épreuves ainsi que des frais de traitement des candidatures par voie d'examen. Les frais sont perçus lors de l'inscription en sus de la finance d'inscription usuelle. Ils ne sont pas remboursables.

3.1 Désistement

À noter qu'en cas de désistement, celui-ci doit être annoncé dans un délai de 10 jours à réception de la confirmation de son admission. Passé ce délai, les frais semestriels d'écolage sont dus, en accord avec le Règlement concernant les taxes et les contributions financières à la HEP-VS (RTaxes-HEP-VS, art. 3, al.12 ; du 06.07.2020, état 01.08.2020).

4. Examens d'admission

4.1 Buts

Les examens d'admission visent deux buts :

- vérifier que les candidates et candidats aient les prérequis nécessaires afin que la formation HEP-VS, notamment en didactique, puisse se faire convenablement ;
- élaborer un état des lieux individuel des candidates et candidats

4.2 Equivalence partielle

Selon l'accord des membres de la Chambre HEP de swissuniversities pour la reconnaissance mutuelle de l'examen complémentaire permettant l'admission à la formation Bachelor en enseignement primaire (cycle 1 et 2) (attestation d'équivalence MSOP) du 30 mai 2024, les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée (sans orientation pédagogique) peuvent, suivant l'orientation de leur maturité, bénéficier de la prise en compte de certaines parties de leur examen de maturité professionnelle ou spécialisée. Les candidats concernés seront informés personnellement par le conseiller aux études après analyse de leur dossier d'admission et seront soumis à un examen réduit.

Les candidats au bénéfice d'un certificat d'allemand de niveau B2 reconnu par la HEP (listé dans la FAQ sur la page de la formation) sont dispensés des épreuves d'allemand.

4.3 Domaines examinés

Les domaines examinés sont les suivants :

a. langue première, langue d'enseignement
b. deuxième langue nationale
c. mathématiques et sciences expérimentales
d. sciences humaines et sociales

Une fois votre inscription à l'admission formalisée, plus d'informations sur le contenu et la forme des épreuves peuvent être obtenues auprès du conseiller aux études de la formation Bachelor primaire, à l'adresse admission-primaire@hepvs.ch

4.4 Critères de réussite aux examens d'admission

Pour chaque domaine examiné :
> La moyenne entre l'examen oral et écrit doit être de 4.
> La moyenne est arrondie au demi-point supérieur (ex : 3,75 = 4 ; 4,25 = 4,5).
> Une note inférieure à 3 dans l'une de ces deux épreuves est synonyme d'échec.

Chaque domaine doit être validé !
Certains résultats (notes) peuvent être repris de la formation précédente. Certains domaines peuvent faire l'objet d'une dispense (validation d'office sur la base du parcours précédent).

Tous ces critères de réussite sont également valables pour les candidates et candidats qui répètent une partie de l'examen.

4.5 Questions & Réponses, rencontre avec les experts

Une séance en ligne est organisée une fois les admissions closes juste avant les examens afin que les candidates et candidats puissent rencontrer les expertes et experts et poser leurs questions. Cette séance est facultative et sujette à une inscription

4.6 Lieu

Les examens d'admission ont lieu à la HEP-VS, site de St-Maurice.

4.7 Dates

Examens écrits :
Les épreuves écrites auront lieu deux semaines avant Pâques.

Examens oraux :
Les examens oraux auront lieu une semaine avant Pâques. Les dates et horaires exacts seront communiqués en temps utile aux candidates et candidats. Ceux et celles qui n'auraient pas reçu de nouvelles de la HEP-VS deux semaines avant le début des examens sont priées et priés de prendre contact par téléphone avec le secrétariat (027 552 40 00).

4.8 Absence

L'absence à un examen ou à l'ensemble des examens entraîne l'échec aux examens d'admission.

4.9 Résultats

Les candidates et candidats seront avisées et avisés personnellement des résultats de l'examen avant la date à laquelle siège la commission d'admission au BP.

4.10 Répétition des examens

Les candidates et candidats ayant échoué à l'examen lors de la première tentative ont la possibilité de se présenter une deuxième fois l'année suivante ou deux ans après. L'épreuve se limitera aux branches dans lesquelles ils et elles sont en échec.

4.11 Procédure d'admission

En cas de réussite de l'examen, l'admission définitive devra être confirmée par la commission d'admission.

5. Liste de vérification des documents à joindre à son inscription

Admission avec examen

☐ **Lettre de motivation**
expliquant par un exposé détaillé vos motivations *

☐ CV **complet** *
Si CFC + 3 ans de pratique : CV complet indiquant la durée de votre expérience professionnelle d'un volume cumulé correspondant au moins à trois années à plein temps ou à un volume équivalent, les périodes d'apprentissage et de stage ne sont pas prises en considération*

☐ **Copie d'une pièce d'identité ou du passeport***

☐ **Copies des titres obtenus ou en cours d'obtention**
(Maturité professionnelle, maturité spécialisée, diplôme ES, etc.)*

☐ **Copies des attestations/certificats de travail** *

☐ **Copie du certificat** reconnu de niveau B2 allemand

☐ **Copie du certificat** reconnu de niveau B2 en anglais

* Les documents qui ont un astérisque doivent accompagner votre inscription. Ils sont obligatoires.

6. Contact

Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 Saint-Maurice
T +41 27 552 40 00
admission-primaire@hepvs.ch
https://hepvs.ch/

Guide des candidates et candidats

Haute école pédagogique du Valais
Avenue du Simplon 13
1890 St-Maurice

T +41 27 552 40 00
st-maurice@hepvs.ch

www.hepvs.ch | www.phvs.ch

Version novembre 2024